

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1185**7 mai 2015****SOMMAIRE**

Castelux S.A.	56880	Genius Loci S.à r.l.	56838
Challenger Regnellach S.à r.l.	56843	Gestador S.A.	56839
DJ'S From LUX	56846	Global Real Estate Select SICAV-FIS	56835
Facette S.à r.l.	56837	Global Trust Advisors S.A.	56838
Fagolux S.à r.l.	56879	Goedert Participations S.C.A.	56840
Falconcrest S.à r.l.	56837	Golden Tulip Holdings S.à r.l.	56840
Fant S.A.	56839	Goron S.A.	56836
Farma Holding S.à r.l.	56838	H.A.B. Exploitation S. à r.l.	56841
Fattal Hotels Holdco S.à r.l.	56836	H.P.I. Holding S.A.	56841
FerrocarrilBP1 S.à r.l.	56837	Laser Développement S.A.	56878
Fiat Chrysler Finance Europe	56836	Luxembourg Investment Company 33 S.A.	56879
Fiat Chrysler Finance Europe	56835	New Madeira Holding S.A.	56850
Fiat Chrysler Finance Europe	56834	Rowan Finanzeieren S.à r.l.	56848
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée	56840	Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l. ...	56848
Finance-Participation S.A.	56835	Sansar S.A.	56834
Financial Mathematics S.A.	56839	SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l.	56834
FORTUNA Banque.s.c.	56841	SELP (Italy) S.à r.l.	56834
FPS Audit S.à r.l.	56840	SGBT Asset Based Funding S.A.	56834
Garage Faber Aly Sàrl	56835	Soldanelle S.A.	56842
Garage Faber S.à r.l.	56835	Titan (Germany) S.à r.l.	56834
Genius Loci S.à r.l.	56839	ZapHolding S.A.	56852

Titan (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046676/10.

(150053517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046661/10.

(150053322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SANSAR S.A.

Référence de publication: 2015046656/11.

(150053009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**SELP (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015046659/11.

(150052938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Fiat Chrysler Finance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT CHRYSLER FINANCE EUROPE
Leonardo Cecchetti
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015047034/12.

(150053756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Finance-Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 175.807.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015047038/9.
(150054066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Garage Faber Aly Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 138.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015047057/10.
(150054195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Garage Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 97.487.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015047058/10.
(150054196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Global Real Estate Select SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.958.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 25 mars 2015.
Pour la société
Référence de publication: 2015047052/12.
(150053752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Fiat Chrysler Finance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.500.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour FIAT CHRYSLER FINANCE EUROPE
Leonardo Cecchetti
Président du Conseil d'Administration
Référence de publication: 2015047035/13.
(150053757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Goron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 57.476.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mars 2015, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme GORON S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015047074/17.

(150053378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Fiat Chrysler Finance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.500.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2015

L'assemblée décide de réélire les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration, dont le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

- Cecchetti Leonardo, Administrateur et Président
- Loesch Jacques, Administrateur
- Moretti Marella, Administrateur

L'assemblée décide également de renommer Ernst & Young Luxembourg S.A. comme réviseur d'entreprises pour l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour FIAT CHRYSLER FINANCE EUROPE

Référence de publication: 2015047033/18.

(150053532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Fattal Hotels Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-18852 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.572.

—
Par résolutions prises en date du 19 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Daniel Roger, avec adresse professionnelle au 26, Kollwitzstr., 10405 Berlin, Allemagne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Révocation de Fabrice Collin, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
4. Transfert du siège social de la Société du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015047022/19.

(150054126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Falconcrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 145.713.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation de la société suivante:

- FALCONCREST Sàrl, avec siège social à L-1653 Luxembourg - 2-8, Avenue Charles de Gaulle, dénoncé en date du 16 juillet 2012,

Pour extrait conforme
Stéphanie GUERISSE
Le liquidateur

Référence de publication: 2015047020/14.

(150053976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Facette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la société qui s'est tenu en date du 19 mars 2015 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groote, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2015047030/16.

(150054338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

FerrocarrilBP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.824.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2015

En date du 24 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Collin J. BEECROFT, gérant de catégorie A
- Malubesa Holding & Mangement, S.L.U., gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

FerrocarrilBP1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015047024/24.

(150053735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 68.731.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2015 que:

- SER.COM S.à r.l. ayant son siège au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte L-2165 Luxembourg (RCSL B117942) été nommée commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG SARL, dont le mandat n'est pas renouvelé. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il est en outre à noter que Messieurs Andrea De Maria et Massimo Longoni, ainsi que Messieurs Vincent Willems et Riccardo Moraldi, respectivement administrateurs et administrateurs-délégués de la société, seront désormais domiciliés professionnellement au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015047067/17.

(150054040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 666.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 11 mars 2015 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son mandat de Gérant de Classe A de la Société avec effet au 11 mars 2015;

- Monsieur Nathan Lane démissionne de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 11 mars 2015;

- Monsieur Nishant Nayyar, né le 24 septembre 1979 en Virginie, États-Unis d'Amérique et, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant de Classe A avec effet au 11 mars 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047021/18.

(150053749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.937.

—
Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales, il résulte que le capital social de la société GENIUS LOCI S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

La société anonyme DELLI ZOTTI S.A., ayant son siège social à L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 73665: cent parts sociales 100
Total: cent parts sociales 100

Luxembourg, le 23/03/2015.

Pour extrait conforme

L'associé unique

DELLI ZOTTI S.A. / M. Christoff DELLI ZOTTI

Représenté par M. Christoff DELLI ZOTTI / -

Son administrateur-délégué / Le Gérant

Référence de publication: 2015047062/19.

(150053592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047039/9.

(150053966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Fant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 45.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANT S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015047032/11.

(150053547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu en date du 19 mars 2015 au siège social que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 22 (1) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, et que son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015047063/14.

(150054344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, montée Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2015

L'associé unique de la société GENIUS LOCI S.à.r.l. a décidé, en date du 23 mars 2015 de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff,

Par ailleurs, il est porté connaissance aux tiers, que l'adresse du gérant (nommé le 12/02/1996), est désormais la suivante:

Monsieur Christoff DELLI ZOTTI, né le 26/08/1965 à Luxembourg, L-1420 Luxembourg, 14, avenue Gaston Diderich
Bettembourg, le 23/03/2015.

Pour extrait conforme

DELLI ZOTTI S.A.

L'associé unique

Représenté par M. Christoff DELLI ZOTTI

Son administrateur-délégué

Référence de publication: 2015047061/20.

(150053592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

FPS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047048/10.

(150053848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047037/10.

(150053849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Goedert Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015047070/12.

(150054289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.029.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 16 mars 2015, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 mars 2015, sous la référence L150048325:

Par résolutions signées en date du 27 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gengyun Ai, avec adresse professionnelle au 9, Golden City Road, Lane 259, Rm 502, Shanghai, Chine, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Zhenggang Lu, avec adresse professionnelle au 60, Yanchang Middle Road, Lane 800, Rm 602, Shanghai, Chine, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Thierry Drinka, avec adresse au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission de Jerome Silvey, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015047071/22.

(150053839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

H.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 28.094.

Conformément aux résolutions prises par le liquidateur de la Société, le siège social de la société a été transféré du 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015047084/14.

(150053897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

H.A.B. Exploitation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.398.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ci-après indiquée, et a mis les frais à charge du Trésor:

la société à responsabilité limitée H.A.B. EXPLOITATION SARL, établie et ayant eu son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.398.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le liquidateur

Référence de publication: 2015047081/15.

(150053751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 7.143.

Extrait de la résolution prise à la séance du Conseil d'Administration du 19 mars 2015.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur André Wilwert, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, bd Napoléon 1^{er}, en sa fonction de président du Conseil d'Administration avec effet au 19 mars 2015, tout en restant membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration ont élu à l'unanimité Monsieur André Poorters, demeurant à L-6211 Consdorf, 30, Huelewee, pour nouveau président du Conseil d'Administration avec effet au 19 mars 2015.

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé d'attribuer le titre de Président d'honneur du Conseil d'Administration à Monsieur André Wilwert pour ses mérites durant les nombreuses années où il a exercé cette fonction.

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé d'attribuer le titre de Directeur Général Adjoint à Monsieur Jerry Grbic, demeurant à L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen.

Administrateurs en fonction:

Monsieur André Poorters, Président

Messieurs Fernand Boden, Patrick Losch, Paul Retter, Carlo Rock, Jean Rock, Charles Wagener, André Wilwert et Jacques Wolter, Administrateurs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Jerry Grbic / Charles Wagener

Directeur général adjoint / Directeur général

Référence de publication: 2015047046/25.

(150053508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Soldanelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 177.242.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLDANELLE S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 177242, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil, des Sociétés et Associations, numéro 1600 du 4 juillet 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant en dernier lieu acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil, des Sociétés et Associations, numéro 3658 du 2 décembre 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 3.050.000.- (trois millions cinquante mille euros) par versement en numéraire et par émission de 30.500 (trente mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune. Le capital social est ainsi porté de son montant actuel de EUR 4.610.000.- (quatre millions six cent dix mille euros) à un montant de EUR 7.660.000.- (sept millions six cent soixante mille euros).

2) Souscription et libération des 30.500 (trente mille cinq cents) nouvelles actions ainsi créées.

3) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

4) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de..EUR 3.050.000.- (trois millions cinquante mille euros) par versement en numéraire et par émission de 30.500 (trente mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune. Le capital social est ainsi porté de son montant actuel de EUR 4.610.000.- (quatre millions six cent dix mille euros) à un montant de EUR 7.660.000.- (sept millions six cent soixante mille euros).

Souscription et libération

Les 30.500 (trente mille cinq cents) nouvelles actions sont souscrites par l'actionnaire unique, la société International Supermarket Stores (ISMS), société anonyme, de droit français, établie et ayant son siège social à F-59170 Croix, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et immatriculée au Registre de Commerce de Lille Métropole sous le numéro 674801329, ici représentée par Madame Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.050.000.- (trois millions cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société en vue de lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 7.660.000.- (sept millions six cent soixante mille euros) divisé en 76.600 (soixante-seize mille six cents) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 3.200.-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042597/67.

(150048497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.188.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of December,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Challenger Holding Guernsey Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 53557,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Challenger Holding Guernsey Limited", prenamed, is the sole participant of "Challenger Regnellach S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.188, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 510 of 27 February 2012. The articles of association of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 24 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 August 2013 number 1893 (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at eight million four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 8,464,890) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class A participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class B participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class C participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class D participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class E participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class F participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class G participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class H participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class I participating parts and eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class J participating parts, each part with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1).

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of seven hundred and forty thousand Swedish Kronor (SEK 740,000) to raise it from its present amount of eight million four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 8,464,890) to nine million two hundred and four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 9,204,890) by the creation and issue of seventy-four thousand (74,000) class A partici-

participating parts, seventy-four thousand (74,000) class B participating parts, seventy-four thousand (74,000) class C participating parts, seventy-four thousand (74,000) class D participating parts, seventy-four thousand (74,000) class E participating parts, seventy-four thousand (74,000) class F participating parts, seventy-four thousand (74,000) class G participating parts, seventy-four thousand (74,000) class H participating parts, seventy-four thousand (74,000) class I participating parts and seventy-four thousand (74,000) class J participating parts, of a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, being seven hundred and forty thousand (740,000) new parts in total.

Subscription and paying up

Thereupon, Challenger Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to seventy-four thousand (74,000) class A participating parts, seventy-four thousand (74,000) class B participating parts, seventy-four thousand (74,000) class C participating parts, seventy-four thousand (74,000) class D participating parts, seventy-four thousand (74,000) class E participating parts, seventy-four thousand (74,000) class F participating parts, seventy-four thousand (74,000) class G participating parts, seventy-four thousand (74,000) class H participating parts, seventy-four thousand (74,000) class I participating parts and seventy-four thousand (74,000) class J participating parts, of a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, being seven hundred and forty thousand (740,000) new parts in total together with a total issue premium of seventy-three million two hundred and sixty thousand Swedish Kronor (SEK 73,260,000) and to pay them at the total price of seventy-four million Swedish Kronor (SEK 74,000,000) by a contribution in cash of the amount of seventy-four million Swedish Kronor (SEK 74,000,000), so that the amount of seventy-four million Swedish Kronor (SEK 74,000,000) is at disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at nine million two hundred and four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 9,204,890) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class A participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class B participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class C participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class D participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class E participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class F participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class G participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class H participating parts, nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class I participating parts and nine hundred and eight thousand four hundred and eighty-nine (908,489) class J participating parts, each part with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1).”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Challenger Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company), organisée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 53557,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2014,

Laquelle procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «Challenger Holding Guernsey Limited», préqualifiée, est l'associé unique de «Challenger Regnellach S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen,

L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.188, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné résidant à Esch-sur-Alzette le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 510 du 27 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1893 du 6 août 2013 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à huit millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (8.464.890 SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie A, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie B, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie C, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie D, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie E, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie F, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie G, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie H, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie I, et huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé prémentionné, représentant la totalité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante mille couronnes suédoises (740.000 SEK) pour le porter de son montant actuel de huit millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (8.464.890 SEK) à neuf millions deux cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (9.204.890 SEK) par la création et l'émission de soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie A, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie B, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie C, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie D, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie E, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie F, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie G, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie H, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie I et soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune, soit un total de sept cent quarante mille (740.000) nouvelles parts sociales.

Souscription et libération

En conséquence, Challenger Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme susmentionné, a déclaré souscrire à soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie A, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie B, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie C, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie D, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie E, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie F, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie G, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie H, soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie I et soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 SEK) chacune, soit un total de sept cent quarante mille (740.000) nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission d'une valeur totale de soixante-treize millions deux cent soixante mille couronnes norvégiennes (73.260.000 SEK) et les payer au prix total de soixante-quatorze millions de couronnes norvégiennes (74.000.000 SEK) par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quatorze millions de couronnes norvégiennes (74.000.000 SEK), de sorte que le montant de soixante-quatorze millions de couronnes norvégiennes (74.000.000 SEK) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à neuf millions deux cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (9.204.890 SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie A, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie B, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie C, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie D, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie E, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie F, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie G, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie H, neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie I et neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (908.489) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec nous notaire, le présent acte en original.

Signé: Cissé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015042778/169.

(150049150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

DJ'S From LUX, Société Civile.

Siège social: L-8710 Boevange, 42, cité Nock.

R.C.S. Luxembourg E 5.589.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 19 mars,

ONT COMPARU:

- 1) Ben REDING, étudiant, né le 15 janvier 1994 à Luxembourg, demeurant à 42, Cité Nock L-8710 Boevange
- 2) Sam REDING, étudiant, né le 7 septembre 1996 à Luxembourg, demeurant à 42, Cité Nock L-8710 Boevange

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la prestation d'actes artistiques (musicaux) moyennant équipement électronique audiovisuel.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de DJ'S FROM LUX.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à BOEVANGE.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à 200,00 Euros (deux cents euros), représenté par 2 (deux) parts d'intérêts de 100,00 Euros (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de 200,00 Euros (deux cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 11. La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 13.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les 2 (deux) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par les associés, à savoir:

- a) Ben REDING, étudiant, né le 15 janvier 1994 à Luxembourg, demeurant à 42, Cité Nock L-8710 Boevange
- b) Sam REDING, étudiant, né le 7 septembre 1996 à Luxembourg, demeurant à 42, Cité Nock L-8710 Boevange

Toutes les parts sociales ont ainsi été intégralement libérées, de sorte que la contre valeur de 200,00 EUROS est à la disposition de la Société.

Décision des associés

Les associés prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) Est nommé gérant, avec pouvoir de signature individuel, Monsieur Ben REDING, étudiant, né le 15 janvier 1994 à Luxembourg, demeurant à 42, Cité Nock L-8710 Boevange
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-8710 BOEVANGE 42, Cité Nock

DONT ACTE, fait et passé à Lorentzweiler, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2015044370/103.

(150050789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rowan Finanzeieren S.à r.l.).**

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.893.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ROWAN FINANCE LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA, and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4517930 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Finanzeieren S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, Avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.893, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2903 dated November 19, 2013 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of the name of the Company to "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend the name of the Company to "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ROWAN FINANCE LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis à 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique et enregistrée avec le Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4517930 (l'"Associé Unique");

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Rowan Finanzeieren S.à r.l., une société responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.893, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 octobre 2013, public au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2903 le 19 novembre 2013 (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II - Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société en "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l.";
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l".

Troisième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est "Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: EAC/2015/5633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015042545/109.

(150048322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

New Madeira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.862.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "NEW MADEIRA HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167862, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 11 mai 2012.

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose ce qui suit:

A) L'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 août 2014 pardevant le notaire instrumentant, a, entre autres, approuvé le transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, et en particulier à VLT 1165 La Valette, 85, St. John Street, sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du MFSA Registry of Companies de Malte;

B) Cette condition n'ayant pas été remplie, l'ordre du jour de la présente Assemblée est fixé comme suit:

Ordre du jour

1. Résolution, avec effet rétroactif au 27 août 2014, d'annuler les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième résolutions prises lors de l'assemblée du 27 août 2014 et décidant le transfert du siège social de la Société vers Malte;

2. Divers.

C) Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée et les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) La présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'annuler, avec effet rétroactif au 27 août 2014, les résolutions prises, conformément aux points 1 à 9 cités ci-après et portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 août 2014 par-devant le notaire instrumentant, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2014, relation: LAC/2014/40798:

"1. Approbation des comptes intérimaires de la société pour la période du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à délibérer sur le transfert du siège social à Malte;

2. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, une telle devant être prise à l'unanimité des votes de tous les actionnaires de la Société, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, et en conséquence pour la Société, d'adopter la nationalité maltaise, le transfert du siège et le changement de nationalité ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au MFSA Registry of Companies de Malte;

3. Etablissement du nouveau siège de la Société à VLT 1165 La Valette, 85, St. John Street (Malte);

4. Adoption pour la Société de la forme légale d'une Private Exempt Limited Liability avec une durée indéterminée, changement de la dénomination de la Société en "New Madeira Holding Ltd." et refonte complète des statuts afin de les rendre conformes à la législation maltaise;

5. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société et du commissaire aux comptes;

6. Décharge aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes;

7. Nomination de nouveaux administrateurs ainsi qu'un secrétaire de société (company secretary) conformément à la législation maltaise;

8. Autorisation à conférer à tout administrateur et/ou à toute autre personne mandataire chacun individuellement, d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au MFSA Registry of Companies de Malte et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin d'assurer la bonne continuation de la Société en tant que Private Exempt Limited Liability Company régie par les lois de Malte et la cessation de la Société en tant que société anonyme luxembourgeoise;

9. Délégation de pouvoirs spéciaux;"

Se basant sur la huitième résolution prise lors de la prédite assemblée du 27 août 2014 et après pleine et attentive considération, il est unanimement décidé que les résolutions relatives au transfert de siège vers Malte, savoir les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième résolutions, doivent être annulées et que la Société reste une société anonyme de droit luxembourgeois et poursuit son activité au Grand-Duché de Luxembourg comme si les prédites résolutions n'avaient jamais été prises.

L'Assemblée constate que la Société est remise à la situation du 27 août 2014 et que les Statuts, tels qu'ils ont été adoptés lors de l'acte de constitution restent en vigueur.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5164. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042501/92.

(150048737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

In the year two thousand fifteen, on the 13th of March.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “ZapHolding S.A.”, a société anonyme having its registered office at L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 162278, incorporated on July 19th, 2011 before Maître Blanche Moutrier, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2307 of September 28th, 2011, and deed modified last time on November 27th, 2014 before the undersigned Notary Maître Blanche Moutrier, deed published in Memorial C Recueil Special des Sociétés et Associations number 3910 of December 17th, 2014 (hereafter the “Company”).

The General Meeting was presided by Mr. Charles Duro, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs. Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, by the proxyholders of the shareholders represented and by the members of the bureau and the undersigned Notary. That attendance list and the proxies of the shareholders represented shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of a new category of shares of the Company denominated “Non-Voting Shares” and determination of their specific rights and obligations;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred and fifty euros (3.450,-eur) so as to raise it from its current amount of forty-one thousand four hundred and fifty-one euros (41.451,-eur) to an amount of forty-four thousand nine hundred and one euros (44.901,-eur) by issuance of thirty-four thousand five hundred (34.500) new Non-Voting Shares with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share, having the specific rights and obligations laid down in the Articles of Association of the Company for this type of shares, by a contribution in cash;

4. Waiver by ZapFunding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), STAK Merlenhorst, a Dutch foundation with registered office at Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands) and Spirit of Adventure S.A., a société anonyme with registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) in their capacity as shareholders of the Company of their preferential subscription right related to the capital increase;

5. Subscription by Red Cedar S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) of the thirty-four thousand five hundred (34.500) newly issued Non-Voting Shares of the Company and payment for an amount of three thousand four hundred and fifty euros (3.450,-eur) by a contribution in cash;

6. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred and four euros (3.904,-eur) so as to raise it from its amount of forty-four thousand nine hundred and one euros (44.901,-eur) to the amount of forty-eight thousand eight hundred and five euros (48.805,-eur) by the issuance of thirty-nine thousand forty (39.040) new Preferred Shares, equivalently distributed in each Class of Preferred Shares with of a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share with a total share premium of six hundred and forty six thousand and ninety-six euros (646.096,-eur), having same rights and obligations than the existing Preferred Shares by contribution in cash;

7. Waiver by ZapFunding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and STAK Merlenhorst, a Dutch foundation with registered office at

Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands) in their capacity as shareholders of the Company of their preferential subscription right related to the capital increase;

8. Subscription by Spirit of Adventure S.A., a société anonyme with registered office in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg) of one thousand nine hundred and fifty-two (19.520) new Preferred Shares and payment for an amount of three hundred twenty five thousand euros (325.000,-eur) by a contribution in cash;

9. Subscription by Red Cedar S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) of one thousand nine hundred and fifty-two (19.520) new Preferred Shares and payment for an amount of three hundred twenty five thousand euros (325.000,-eur) by a contribution in cash;

10. Presentation of the special report of the board of directors of the Company as foreseen by article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) in relation to the authorized share capital;

11. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred seventy euros (9.970,-eur) so as to raise it from its current amount of forty-two thousand three hundred and forty-seven euros (42.347,-eur) to an amount of fifty-two thousand three hundred seventeen euros (52.317,-eur) for the purpose of the exercise of warrants issued over Ordinary Shares of the Company;

12. Restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the decisions taken and to bring them in conformity with the actual provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) without amendment of their essential characteristics;

13. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The shareholders resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution

The General Meeting resolved to create a new category of shares of the Company denominated “Non-Voting Shares” and to determine of their specific rights and obligations as follows:

Non-Voting Shares are non-voting shares provided that they do not represent more than half of the issued share capital. If this condition is not, or ceases to be fulfilled the shares in question shall ipso jure have voting rights.

The holders of Non-Voting Shares shall always be entitled to vote in every general meeting of shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential and cumulative dividend attaching to Non-Voting Shares;
- the conversion of Non-Voting Shares into Ordinary Shares or Preferred Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a Company of another legal form.

The holders of Non-Voting Shares shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential and cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two (2) successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

Save where they have voting rights, no account shall be taken on Non-Voting Shares in determining the conditions as to quorum and majority at general meetings of shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the holders of Non-Voting Shares are entitled to a preferential and cumulative dividend corresponding to 1% of their nominal value.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, the net distributable profit shall be distributed to the shareholders as follows:

(a) the holders of Non-Voting Shares are entitled to the preferential and cumulative dividend before any distribution is made to the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares;

(b) after payment of the preferential and cumulative dividend to the holders of Non-Voting Shares, the remaining balance of the total distributed amount shall be allocated on prorated basis of the share capital, in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order of Ordinary Shares and Preferred Shares (i.e. first Class J Shares

Ordinary Shares and Preferred Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence) and Non-Voting Shares.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (“the Distribution Amount”) shall be distributed to the shareholder(s) as follows:

(a) the holders of Non-Voting Shares are entitled to a preferential right to the reimbursement of their nominal value before any distribution is made to the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares;

(b) if the Distribution Amount is less than the total of the capital paid in (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums) on all Preferred Shares, then the Distribution Amount shall be distributed to the Preferred Shares only on a pro rata basis of the total capital paid in on all Preferred Shares;

(c) in all other case, the Distribution Amount shall be distributed first to all Preferred Shares in the amount equal to the total capital paid in (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums) on such Shares, any surplus shall be distributed to all Ordinary Shares pro rata on the basis of the total capital paid in on all Ordinary Shares (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums);

(d) any additional surplus shall be distributed on a prorated basis of all shares outstanding, independently of their category, at the time of liquidation.

Third resolution

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred and fifty euros (3.450,-eur) so as to raise it from its current amount of forty-one thousand four hundred and fifty-one euros (41.451,-eur) to an amount of forty-four thousand nine hundred and one euros (44.901,-eur) by issuance of thirty-four thousand five hundred (34.500) new Non-Voting Shares with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share, having the specific rights and obligations laid down in the Articles of Association of the Company for this type of shares, by a contribution in cash.

Fourth resolution

The General Meeting took note of the waivers by ZapFunding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), STAK Merlenhorst, a Dutch foundation with registered office at Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands) and Spirit of Adventure S.A., a société anonyme with registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) in their capacity as shareholders of the Company of their preferential subscription right related to the capital increase.

Fifth resolution

The thirty-four thousand five hundred (34.500) newly issued Non-Voting Shares with a nominal value of ten cent euro (0,1- eur) per share having the specific rights and obligations laid down in the Articles of Association of the Company for this type of shares have been subscribed in full by Red Cedar S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and paid up for an amount of three thousand four hundred and fifty euros (3.450,-eur) by a contribution in cash.

Evidence of the contribution in cash has been given to the notary by a blocking certificate, so that the amount of three thousand four hundred and fifty euros (3.450,-eur) is now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the subscriber(s), and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Sixth resolution

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred and four euros (3.904,-eur) so as to raise it from its amount of forty-four thousand nine hundred and one euros (44.901,-eur) to the amount of forty-eight thousand eight hundred and five euros (48.805,-eur) by the issuance of thirty-nine thousand forty (39.040) new Preferred Shares, equivalently distributed in each Class of Preferred Shares with of a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share with a total share premium of six hundred and forty six thousand and ninety-six euros (646.096,-EUR), having same rights and obligations than the existing Preferred Shares by contribution in cash.

Seventh resolution

The General Meeting took note of the waivers by ZapFunding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and STAK Merlenhorst, a Dutch foundation with registered office at Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands) in their capacity as shareholders of the Company of their preferential subscription right related to the capital increase.

Eight resolution

The nineteen thousand five hundred and twenty (19.520) newly issued Preferred Shares equivalently distributed in each class of Preferred Shares from A to J with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share having same rights and obligations than the existing Preferred Shares have been subscribed in full by Spirit of Adventure S.A., a société

anonyme with registered office in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg) and paid up by a contribution in cash with a share premium of three hundred and twenty three thousand and forty eight euros (323.048,-eur) for a total amount of three hundred twenty five thousand euros (325.000,-eur).

The nineteen thousand five hundred and twenty (19.520) newly issued Preferred Shares equivalently distributed in each class of Preferred Shares from A to J with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) per share having same rights and obligations than the existing Preferred Shares have been subscribed in full by Red Cedar S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) and paid up by a contribution in cash with a share premium of three hundred and twenty three thousand and forty eight euros (323.048,-eur) for a total amount of three hundred twenty five thousand euros (325.000,-eur).

Evidence of the contributions in cash has been given to the notary by two blocking certificates of funds, so that the total amount of six hundred fifty thousand euros (650.000,- eur) is now available to the Company.

Said bank certificates, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the subscriber(s), and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Ninth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr. Charles Duro prenamed to proceed in the name of the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Tenth resolution

After a careful review of the report of the board of directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), the General Meeting decided the increase of the authorized share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred seventy euros (9.970,-eur) so as to raise it from its current amount of forty-two thousand three hundred and forty-seven euros (42.347,-eur) to an amount of fifty-two thousand three hundred seventeen euros (52.317,-eur) for the purpose of the exercise of warrants issued over Ordinary Shares of the Company as follows:

The authorized share capital of the Company is set at fifty-two thousand three hundred seventeen euros (52.317,-eur) and is represented by five hundred twenty-three thousand one hundred seventy (523.170) shares divided into four hundred eleven thousand six hundred and thirty (411.630) Ordinary shares and seventy-seven thousand forty (77.040) Preferred shares, convertible into Ordinary shares and thirty-four thousand five hundred (34.500) Non-Voting Shares, all of them with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) each and with such rights and obligations as set out in the Articles and regarding the Ordinary Shares and the Preferred Shares only, divided into 10 Classes of Ordinary Shares from Class A to Class J and 10 Classes of Preferred Shares from Class A to Class J as follows:

- 41.163 Class A Ordinary Shares; 7.704 Class A Preferred Shares;
- 41.163 Class B Ordinary Shares; 7.704 Class B Preferred Shares;
- 41.163 Class C Ordinary Shares; 7.704 Class C Preferred Shares;
- 41.163 Class D Ordinary Shares; 7.704 Class D Preferred Shares;
- 41.163 Class E Ordinary Shares; 7.704 Class E Preferred Shares;
- 41.163 Class F Ordinary Shares; 7.704 Class F Preferred Shares;
- 41.163 Class G Ordinary Shares; 7.704 Class G Preferred Shares;
- 41.163 Class H Ordinary Shares; 7.704 Class H Preferred Shares;
- 41.163 Class I Ordinary Shares; 7.704 Class I Preferred Shares;
- 41.163 Class J Ordinary Shares; 7.704 Class J Preferred Shares.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from June 6th, 2014 (i.e. the date of publication of the shareholders meeting having created the authorized capital) to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over Ordinary Shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Eleventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to restate the Articles of Association of the Company and to bring them in conformity with the actual provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) which will now read as follows:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “ZapHolding S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in Gosseldange (Municipality of Lintgen).

The registered office may be transferred (i) to any other place within the Municipality of Lintgen by a resolution of the director or in case of plurality of directors by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the director or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg laws, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand- Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the

right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at forty-eight thousand eight hundred and five (48.805,-eur) represented by three hundred and seventy-six thousand five hundred and ten (376.510) Ordinary Shares, and seventy-seven thousand forty (77.040) Preferred Shares convertibles into Ordinary Shares and thirty-four thousand five hundred (34.500) Non- Voting Shares, all of them with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) each and with such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and regarding the Ordinary Shares and the Preferred Shares only, divided into ten (10) Classes of Ordinary Shares from class A to Class J and ten (10) Classes of Preferred Shares from Class A to Class J as follows:

- 37.651 Class A Ordinary Shares; 7.704 Class A Preferred Shares;
- 37.651 Class B Ordinary Shares; 7.704 Class B Preferred Shares;
- 37.651 Class C Ordinary Shares; 7.704 Class C Preferred Shares;
- 37.651 Class D Ordinary Shares; 7.704 Class D Preferred Shares;
- 37.651 Class E Ordinary Shares; 7.704 Class E Preferred Shares;
- 37.651 Class F Ordinary Shares; 7.704 Class F Preferred Shares;
- 37.651 Class G Ordinary Shares; 7.704 Class G Preferred Shares;
- 37.651 Class H Ordinary Shares; 7.704 Class H Preferred Shares;
- 37.651 Class I Ordinary Shares; 7.704 Class I Preferred Shares;
- 37.651 Class J Ordinary Shares; 7.704 Class J Preferred Shares.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Ordinary Shares and the Preferred Shares (including the respective classes from Ordinary Class A to Class J and from Preferred Class A to Class J) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and all the shares of the Company are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be changed at any time by a resolution of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes and Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The authorized share capital of

the Company is set at fifty-two thousand three hundred seventeen euros (52.317,-eur) and is represented by five hundred twenty-three thousand one hundred seventy (523.170) shares divided into four hundred eleven thousand six hundred and thirty (411.630) Ordinary shares and seventy-seven thousand forty (77.040) Preferred shares, convertible into Ordinary shares and thirty-four thousand five hundred (34.500) Non-Voting Shares, all of them with a nominal value of ten cent euro (0,1-eur) each and with such rights and obligations as set out in the Articles and regarding the Ordinary Shares and the Preferred Shares only, divided into 10 Classes of Ordinary Shares from Class A to Class J and 10 Classes of Preferred Shares from Class A to Class J as follows:

- 41.163 Class A Ordinary Shares; 7.704 Class A Preferred Shares;
- 41.163 Class B Ordinary Shares; 7.704 Class B Preferred Shares;
- 41.163 Class C Ordinary Shares; 7.704 Class C Preferred Shares;
- 41.163 Class D Ordinary Shares; 7.704 Class D Preferred Shares;
- 41.163 Class E Ordinary Shares; 7.704 Class E Preferred Shares;
- 41.163 Class F Ordinary Shares; 7.704 Class F Preferred Shares;
- 41.163 Class G Ordinary Shares; 7.704 Class G Preferred Shares;
- 41.163 Class H Ordinary Shares; 7.704 Class H Preferred Shares;
- 41.163 Class I Ordinary Shares; 7.704 Class I Preferred Shares;
- 41.163 Class J Ordinary Shares; 7.704 Class J Preferred Shares.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from June 6th, 2014 (i.e. the date of publication of the shareholders meeting having created the authorized capital) to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over Ordinary Shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form, in bearer form, in dematerialized form, or partly in one form or the other forms, at the option of the shareholders.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to issue dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Furthermore, the holding of registered shares of the Company may be realized by dematerialization of their registration and inscription insofar as permitted by the Laws.

Art. 9.1. Registered shares. In presence of registered shares, a register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of thereof or conversion of the shares into shares in bearer form or dematerialized form.

Ownership of registered shares shall be established by an entry in the register of registered shares.

Art. 9.2. Bearer shares. Bearer shares shall be signed by the directors, in accordance with the rules of representation of the Company and shall indicate (i) the date of the articles of incorporation of the Company and the date of publication thereof, (ii) the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, (iii) a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made, (iv) any special advantages conferred upon the founders, (v) the duration of the Company, (vi) the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

Bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors which shall not be a shareholder of the Company.

Once deposited, the bearer shares shall be registered into the register of bearer shares of the Company held by the depositary.

The register shall contain the identification of the shareholder, the number of bearer shares held, the date of the deposit, the transfer dates and the date of conversion into registered shares or dematerialized shares.

Ownership of bearer shares shall be evidenced by a registration in the register of bearer shares of the Company.

Rights attached to bearer shares may be exercised only if the bearer shares are deposited with the depositary and if all the mentions are registered into the register of bearer shares of the Company.

Art. 9.3. Dematerialized shares. Dematerialized shares shall be materialized by a securities account entry in the name of the holder to a clearing house, a central account keeper as well as Luxembourg or foreign accounts keeper.

Art. 9.4. Conversion of shares. Holders of registered shares, bearer shares or dematerialized shares may, at any time, request the conversion at their own costs into any other form, except dematerialized shares which must be exclusively converted into registered shares.

The shareholders shall notify to the Company by registered letter with confirmation of receipt their decision to convert their shares, and the Company shall proceed to such a conversion within 30 working days from the day of reception of the notification.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to convert registered or bearer shares into dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Art. 10. Transfer of shares. The shares of the Company are freely transferable.

Art. 10.1. Registered shares. The transfer of registered shares of the Company shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the register of registered shares of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 10.2. Bearer shares. The transfer of bearer shares shall be enforceable via a statement of transfer registered in the register of bearer shares by the depositary.

The depositary may accept and enter in the register a transfer on the basis of a correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The notification of transfer by reason of death is validly made in respect of the depositary, if there is no opposition, upon delivery of a death certificate, an inscription certificate of registration and an affidavit (acte de notoriété) attested by the judge or the notary.

Art. 10.3. Dematerialized shares. The transfer is made by a wire from an account to another.

Art. 11. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 12. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties as concerns the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs by the managing director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings of shareholders. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

Holders of dematerialized shares can access to any general meeting and exercise their rights only if they hold their shares on or at the latest the fourteenth day before the meeting at 24 hours Luxembourg time.

The bondholders of the Company have the right to take part to the general meeting of shareholders with a consultative voice.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each Ordinary Share and each Preferred Share entitles to one vote.

Non-Voting Shares are non-voting shares provided that they do not represent more than half of the issued share capital. If this condition is not, or ceases to be fulfilled the shares in question shall ipso jure have voting rights.

The holders of Non-Voting Shares shall always be entitled to vote in every general meeting of shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential and cumulative dividend attaching to Non-Voting Shares;
- the conversion of Non-Voting Shares into Ordinary Shares or Preferred Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a Company of another legal form.

The holders of Non-Voting Shares shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential and cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two (2) successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Save where they have voting rights, no account shall be taken on Non-Voting Shares in determining the conditions as to quorum and majority at general meetings.

By derogation, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

In certain circumstances prescribed by the Laws, the general meeting of bondholders shall approve resolutions related to the Company (including any amendments concerning the corporate object or legal form of the Company).

Art. 22. Bonds. The Board of Directors is authorized (i) to issue ordinary or convertible bonds as well as bonds with subscription's right or exchangeable bonds, in bearer or registered form, in any denomination and payable in any currency (ii) and to deliver such bonds to bondholders upon subscription and payment.

The Board of Directors shall fix the conditions of issue and of repayment and all other general and particular conditions of the bonds, including but without limitation the nature and the form, the principal amount and the price of subscription, the subordination, limited-recourse and non-petition clauses (if any), the reimbursement value upon redemption, the duration and the redemption on maturity date or accelerated upon occurrence of a realization event.

The Board of Directors may issue the bonds with value or yield linked to specific asset(s) and in particular, with a yield resulting from periodical interests and/or reimbursement value upon redemption based on these assets or deriving incomes.

The Company shall recognize only one holder per bond. In case a bond is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that bond until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

In presence of registered bonds, a register of bondholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each bondholder, its residence, the number of bonds held by it, the amounts paid-in on such bond, the transfer of bonds and the dates thereof or conversion of the bonds into bonds in bearer form.

Ownership of registered bonds shall be established by an entry in the register of bondholders.

Bearer bonds shall be signed by the directors, in accordance with the rules of representation of the Company and shall indicate information enabling to identify the relevant debenture loan.

The bonds of the Company are freely transferable subject to the general or particular conditions of the relevant debenture loan.

The transfer of registered bonds of the Company shall be carried-out by means of a declaration of transfer entered in the register of bondholders of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The transfer of bearer bonds shall be made by the mere delivery of the certificate.

Art. 23. Bondholder(s). The holders of bonds are bondholders of the Company.

The bondholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single bondholder carries-out the powers bestowed on the general meeting of bondholder

Art. 24. General meetings of bondholders. The general meeting of bondholders of the Company gathers all the bondholders, holder of bonds relating to a specific debenture loan of the Company.

If a matter concerns bondholders of several debenture loans or all of them, the concerned bondholders shall gather in a single meeting.

Resolutions of the bondholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by bondholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the relevant debenture loan.

If all the bondholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All bondholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A bondholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a bondholder himself, as a proxy holder.

One or more bondholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

The voting right attached to the bonds of the Company is proportional to the portion in the principal amount of the relevant debenture loan of the Company they represent and each bond entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting of bondholders convened for the purpose of amending the general or particular conditions of the debenture loan, resolutions shall be adopted irrespective of the number of bonds represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of bondholders convened for the purpose of amending the general or particular conditions of the debenture loan, the quorum shall be at least half (1/2) of the bonds in issue and resolutions shall be adopted by bondholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the bondholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by bondholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

The costs of convening and holding general meeting of bondholders shall be borne in advance by the Company and then, paid-back by the bondholders.

No resolution of the Board of Directors affecting the rights of the bondholders may be taken without the prior approval of the said bondholders given in the form of a general meeting of bondholders of the relevant debenture loan subject to the conditions of quorum and majority applicable to a general meeting of bondholders convened for the purpose of amending the general or particular conditions of the debenture loan.

Any resolution of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be null and void.

Art. 25. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 26. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 27. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 28. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the holders of Non- Voting Shares are entitled to a preferential and cumulative dividend corresponding to 1% of their nominal value

After allocation to the Legal Reserve and to the preferential and cumulative dividend to the holders of Non- Voting Shares, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, the net distributable profit shall be distributed to the shareholders as follows:

(a) the holders of Non-Voting Shares are entitled to the preferential and cumulative dividend before any distribution is made to the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares;

(b) after payment of the preferential and cumulative dividend to the holders of Non-Voting Shares, the remaining balance of the total distributed amount shall be allocated on prorated basis of the share capital, in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order of Ordinary Shares and Preferred Shares (i.e. first Class J Shares Ordinary Shares and Preferred Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence) and Non-Voting Shares.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 29. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds ("the Distribution Amount") shall be distributed to the shareholder(s) as follows:

(a) the holders of Non-Voting Shares are entitled to a preferential right to the reimbursement of their nominal value before any distribution is made to the holders of Ordinary Shares and Preferred Shares;

(b) if the Distribution Amount is less than the total of the capital paid in (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums) on all Preferred Shares, then the Distribution Amount shall be distributed to the Preferred Shares only on a pro rata basis of the total capital paid in on all Preferred Shares;

(c) in all other case, the Distribution Amount shall be distributed first to all Preferred Shares in the amount equal to the total capital paid in (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums) on such Shares, any surplus shall be distributed to all Ordinary Shares pro rata on the basis of the total capital paid in on all Ordinary Shares (nominal capital plus paid in surplus as share premium and assimilated premiums);

(d) any additional surplus shall be distributed on a prorated basis of all shares outstanding, independently of their category, at the time of liquidation.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 30. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Art. 31. Definition.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Laws or of the Articles (including the allocation(s) to the preferential and cumulative dividend to the holders of Non-Voting Shares), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amounts NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles (including the allocation(s) to the preferential and cumulative dividend to the holders of Non-Voting Shares).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.900,-€.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ZapHolding S.A.», une société anonyme dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162278, constituée le 19 juillet 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2307 du 28 septembre 2011, modifié pour la dernière fois le 27 novembre 2014 par devant le Notaire soussigné Maître Blanche Moutrier, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3910 du 17 décembre 2014 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'une nouvelle catégorie d'actions de la Société libellée «Actions Sans Droit de Vote» et détermination de leurs droits et obligations spécifiques;
3. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450,-eur) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille quatre cent cinquante et un euros (41.451,-eur) au montant de quarante-quatre mille neuf cent un euros (44.901,-eur) par l'émission de trente-quatre mille cinq cent (34.500) nouvelles Actions Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1-eur) chacune, ayant les droits et obligations spécifiques prévues par les statuts de la Société pour ce type d'actions, par un apport en numéraire;
4. Renonciation par ZapFunding S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), STAK Merlenhorst, une fondation hollandaise ayant son siège social à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) et Spirit of Adventure S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) en leur qualité d'actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription lié à l'augmentation de capital;
5. Souscription par Red Cedar S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) de trente-quatre mille cinq cent (34.500) Actions Sans Droit de Vote nouvellement émises et paiement d'un montant de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450,-eur) par un apport en numéraire;
6. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille neuf cent quatre euros (3.904,-eur) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent un euros (44.901,-eur) au montant de quarante-huit mille huit cent cinq euros (48.805,-eur) par l'émission de trente-neuf mille quarante (39.040) nouvelles Actions Privilégiées distribuées de façon équivalente dans chaque catégorie d'Actions Privilégiées d'une valeur nominale dix centimes d'euros (0,1-eur) chacune avec une prime d'émission de six cent quarante-six mille quatre-vingt-seize euros (646,096,-eur), ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Privilégiées existantes, par un apport en numéraire;
7. Renonciation par ZapFunding S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et STAK Merlenhorst, une fondation hollandaise ayant son siège social à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) en sa qualité d'actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription lié à l'augmentation de capital;
8. Souscription par Spirit of Adventure S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) de mille neuf cent cinquante-deux (19.520) Actions Privilégiées nouvellement émises et paiement d'un montant de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,-eur) par un apport en numéraire;
9. Souscription par Red Cedar S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) de mille neuf cent cinquante-deux (19.520) Actions Privilégiées

nouvellement émises et paiement d'un montant de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,-eur) par un apport en numéraire;

10. Présentation du rapport spécial du conseil d'administration de la Société tel que prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) dans le cadre du capital autorisé;

11. Augmentation du capital autorisé de la Société à concurrence d'un montant de neuf mille neuf cent soixante-dix euros (9.970,-eur) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille trois cent quarante-sept euros (42.347,-eur) au montant de cinquante-deux mille trois cent dix-sept euros (52.317,-eur) dans le but de l'exercice de warrants émis sur les Actions Ordinaires de la Société;

12. Refonte des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises et de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) sans modification de leurs caractéristiques essentielles;

13. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de renoncer à leur droit à la notification préalable de l'assemblée en cours; les actionnaires ont pris acte étant suffisamment informés sur l'agenda et considérés comme étant valablement convoqués et ont donc convenu de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant pour leurs permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions de la Société libellées «Actions Sans Droit de Vote» et de déterminer leurs droits et obligations spécifiques comme suit:

Les Actions Sans Droit de Vote sont des actions sans droit de vote à la condition qu'elles ne représentent pas plus de la moitié du capital social. Si cette condition n'est pas remplie ou cesse de l'être, ces actions disposeront, de plein droit, du droit de vote.

Les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront toujours d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions Sans Droit de Vote;
- la conversion d'Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires ou en Actions Privilégiées;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote exercent le même droit de vote que les porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des Actions Sans Droit de Vote pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Après affectation à la Réserve Légale, les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un dividende privilégié et récupérable correspondant à 1% de leur valeur nominale.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, le bénéfice net distribuable sera réparti entre les actionnaire(s) comme suit:

(a) les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un dividende privilégié et récupérable avant toute distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées,

(b) après le paiement du dividende privilégié et récupérable aux porteurs d'Actions Sans Droit de Vote, le bénéfice net distribuable restant sera distribué au prorata du capital social, dans son intégralité pour les détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées (c'est-à-dire première classe J des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées, en cas de non existence d'Actions de catégorie J alors actions de Catégorie I et poursuite jusqu'aux seules actions de catégorie A) et d'Actions Sans Droit de Vote.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation («le Montant de la Distribution») sera réparti entre les actionnaire(s) comme suit:

(a) les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un droit privilégié au remboursement de leur valeur nominale avant toute distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées,

(b) si le Montant de la Distribution est inférieur au total du capital versé (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés) sur toutes les Actions Privilégiées, le Montant de la Distribution sera réparti aux Actions Privilégiées uniquement au prorata du capital total payé sur toutes les Actions Privilégiées;

(c) dans tous les autres cas, le Montant de la Distribution sera distribué premièrement à toutes les Actions Privilégiées d'un montant égal au capital total versé (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés) sur ces actions, tout excédent sera distribué à toutes les Actions Ordinaires au prorata sur la base du capital total payé sur toutes les Actions Ordinaires (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés);

(d) tout excédent supplémentaire doit être réparti au prorata de toutes les actions émises, indépendamment de leur catégorie, au moment de la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de l'augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450,-eur) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille quatre cent cinquante et un euros (41.451,-eur) au montant de quarante-quatre mille neuf cent un euros (44.901,-eur) par l'émission de trente-quatre mille cinq cent (34.500) nouvelles Actions Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1- eur) chacune, ayant les droits et obligations spécifiques prévues par les statuts de la Société pour ce type d'actions, par un apport en numéraire;

Quatrième résolution

L'Assemblée générale a pris note des renoncations par ZapFunding S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), STAK Merlenhorst, une fondation hollandaise ayant son siège social à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) et Spirit of Adventure S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) en leur qualité d'actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription liés à l'augmentation de capital.

Cinquième résolution

Les trente-quatre mille cinq cent (34.500) Actions Sans Droit de Vote nouvellement émises d'une valeur nominale de dix cents euros (0,1-eur) par action ayant les droits et obligations spécifiques prévues dans les statuts de la Société pour ce type d'actions ont été souscrites en totalité par Red Cedar S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L- 1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et libéré pour un montant de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450,-eur) par un apport en numéraire.

Preuve de l'apport en numéraire a été donnée au notaire par un certificat de blocage de fonds, de sorte que le montant de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450,-eur) est maintenant disponible à la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du(des) souscripteur(s) et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de l'augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille neuf cent quatre euros (3.904,-eur) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent un euros (44.901,-eur) au montant de quarante-huit mille huit cent cinq euros (48.805,-eur) par l'émission de trente-neuf mille quarante (39.040) nouvelles Actions Privilégiées d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1-Eur) chacune avec une prime d'émission de six cent quarante-six mille quatre-vingt-seize euros (646.096,-eur), ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Privilégiées existantes, par un apport en numéraire.

Septième résolution

L'Assemblée générale a pris note des renoncations par ZapFunding S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 79 route de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et STAK Merlenhorst, une fondation hollandaise ayant son siège social à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) en leur qualité d'actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription lié à l'augmentation de capital.

Huitième résolution

Les dix-neuf mille cinq cent vingt (19.520) Actions Privilégiées nouvellement émises distribué de façon équivalente dans chaque catégorie d'actions privilégiées de A à J d'une valeur nominale de dix cents euros (0,1-eur) par action ayant les droits et obligations spécifiques prévues dans les statuts de la Société pour ce type d'actions ont été souscrites en totalité par Spirit of Adventure S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (grand-Duché de Luxembourg) et payé par un apport en numéraire avec une prime d'émission de trois cent vingt-trois mille quarante-huit euros (323.048,-eur) pour un montant total de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- eur).

Les dix-neuf mille cinq cent vingt (19.520) Actions Privilégiées nouvellement émises distribué de façon équivalente dans chaque catégorie d'actions privilégiées de A à J d'une valeur nominale de dix cents euros (0,1-eur) par action ayant les droits et obligations spécifiques prévues dans les statuts de la Société pour ce type d'actions ont été souscrites en totalité

par Red Cedar S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et payé par un apport en numéraire avec une prime d'émission de trois cent vingt-trois mille quarante-huit euros (323.048,-eur) pour un montant total de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,-eur).

Preuve de la contribution en espèces a été donnée au notaire par deux certificats de blocage de fonds, de sorte que le montant total de six cent cinquante mille euros (650.000,-eur) est maintenant disponible à la Société.

Lesdits certificats, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du(des) souscripteur(s) et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte pour être enregistré avec lui.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à M. Charles Duro demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg) de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Dixième résolution

Après un examen attentif du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée générale a décidé l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent soixante-dix euros (9.970,-eur) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-deux mille trois cent quarante-sept euros (42.347,-eur) à un montant de cinquante-deux mille trois cent dix-sept euros (52.317,-eur) dans le but de l'exercice de warrants émis sur les Actions Ordinaires de la Société comme suit:

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante-deux mille trois cent dix-sept euros (52.317,-eur), représenté par cinq cent vingt-trois mille cent soixante-dix (523.170) actions divisées en quatre cent onze mille six cent trente (411.630) Actions Ordinaires et soixante-dix-sept mille quarante (77.040) Actions Privilégiées convertibles en Actions Ordinaires et trente-quatre mille cinq cent (34.500) Actions Sans Droits de Votes, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1-eur) chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et les Actions Ordinaires sont divisés en dix (10) catégories d'Actions Ordinaires de classe A à J et les Actions Privilégiées sont divisés en dix (10) catégorie d'Actions Privilégiées de la classe A à J de la manière suivante:

- 41.163 Actions Ordinaires de Classe A; 7.704 Actions Privilégiées de Classe A;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe B; 7.704 Actions Privilégiées de Classe B;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe C; 7.704 Actions Privilégiées de Classe C;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe D; 7.704 Actions Privilégiées de Classe D;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe E; 7.704 Actions Privilégiées de Classe E;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe F; 7.704 Actions Privilégiées de Classe F;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe G; 7.704 Actions Privilégiées de Classe G;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe H; 7.704 Actions Privilégiées de Classe H;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe I; 7.704 Actions Privilégiées de Classe I;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe J; 7.704 Actions Privilégiées de Classe J.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq ans à partir du 6 Juin 2014 (soit la date de publication de l'assemblée générale des actionnaires ayant créé le capital autorisé) à augmenter de temps en temps le capital social dans les limites du capital autorisé exclusivement aux fins de l'exercice de warrants émis sur les Actions Ordinaires de la Société.

Ces augmentations de capital à l'initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et des actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en espèces ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au capital émis.

Onzième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de reformuler les statuts de la Société et de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) qui se lisent maintenant comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination “ZapHolding S.A.”.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Gosseldange (municipalité de Lintgen).

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la municipalité de Lintgen par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-huit mille huit cent cinq euros (48.805,-eur), représenté par trois cent soixante-seize mille cinq cent dix (376.510) Actions Ordinaires et soixante-dix-sept mille quarante (77.040) Actions Privilégiées convertibles en trente-quatre mille cinq cent (34.500) Actions Sans Droits de Votes, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1-eur) chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et les Actions Ordinaires sont divisés en dix (10) catégories d'Actions Ordinaires de classe A à J et les Actions Privilégiées sont divisés en dix (10) catégorie d'Actions Privilégiées de la classe A à J de la manière suivante:

- 37.651 Actions Ordinaires de Classe A; 7.704 Actions Privilégiées de Classe A;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe B; 7.704 Actions Privilégiées de Classe B;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe C; 7.704 Actions Privilégiées de Classe C;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe D; 7.704 Actions Privilégiées de Classe D;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe E; 7.704 Actions Privilégiées de Classe E;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe F; 7.704 Actions Privilégiées de Classe F;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe G; 7.704 Actions Privilégiées de Classe G;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe H; 7.704 Actions Privilégiées de Classe H;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe I; 7.704 Actions Privilégiées de Classe I;
- 37.651 Actions Ordinaires de Classe J; 7.704 Actions Privilégiées de Classe J.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées (y compris les Classes A à J des Actions Ordinaires et les Classes A à J des Actions Privilégiées) seront définies ci-après les "Classes d'Actions" et individuellement une "Classe d'Actions"; et ensemble les actions de toutes les Classes d'Actions seront définies les "Actions" et individuellement une "Action".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité de fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions. De tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe de Action rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter ou à annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante-deux mille trois cent dix-sept euros (52.317,-eur), représenté par cinq cent vingt-trois mille cent soixante-dix (523.170) actions divisées en quatre cent onze mille six cent trente (411.630) Actions Ordinaires et soixante-dix-sept mille quarante (77.040) Actions Privilégiées convertibles en Actions Ordinaires et trente-quatre mille cinq cent (34.500) Actions Sans Droits de Votes, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,1-eur) chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et les Actions Ordinaires sont divisés en dix (10) catégories d'Actions Ordinaires de classe A à J et les Actions Privilégiées sont divisés en dix (10) catégorie d'Actions Privilégiées de la classe A à J de la manière suivante:

- 41.163 Actions Ordinaires de Classe A; 7.704 Actions Privilégiées de Classe A;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe B; 7.704 Actions Privilégiées de Classe B;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe C; 7.704 Actions Privilégiées de Classe C;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe D; 7.704 Actions Privilégiées de Classe D;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe E; 7.704 Actions Privilégiées de Classe E;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe F; 7.704 Actions Privilégiées de Classe F;

- 41.163 Actions Ordinaires de Classe G; 7.704 Actions Privilégiées de la classe G;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe H; 7.704 Actions Privilégiées de Classe H;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe I; 7.704 Actions Privilégiées de Classe I;
- 41.163 Actions Ordinaires de Classe J; 7.704 Actions Privilégiées de Classe J.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq ans à partir du 6 Juin 2014 (soit la date de publication de l'assemblée générale des actionnaires ayant créé le capital autorisé) à augmenter de temps en temps le capital social dans les limites du capital autorisé exclusivement aux fins de l'exercice de warrants émis sur les Actions Ordinaires de la Société.

Ces augmentations de capital à l'initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et des actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en espèces ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au capital émis.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives, au porteur, dématérialisées, ou en partie dans plusieurs de ces formes, au choix des actionnaires.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser d'émettre des actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Par ailleurs, la détention d'actions nominatives de la Société peut être réalisée par une dématérialisation de leur conservation et de leur inscription dans les limites permises par les Lois.

Art. 9.1. Actions nominatives. En présence d'actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, ou la conversion des actions au porteur ou en actions dématérialisées.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives.

Art. 9.2. Actions au porteur. L'action au porteur est signé par les administrateurs conformément aux règles de représentation de la Société et indique (i) la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, (ii) le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, (iii) la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, (iv) les avantages particuliers attribués aux fondateurs, (v) la durée de la Société, (vi) le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

Les actions au porteur sont déposées auprès d'un dépositaire désigné par le Conseil d'Administration, qui ne peut être un actionnaire de la Société.

Une fois déposée, les actions au porteur sont inscrites sur le registre des actions au porteur de la Société tenu par le dépositaire.

Le registre doit mentionner l'identité des actionnaires, le nombre des actions au porteur détenues, la date du dépôt et les dates de cession ou de conversion en action nominatives ou dématérialisées.

La propriété des actions au porteur fait l'objet d'une inscription sur le registre des actions au porteur de la Société.

Les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire et en cas d'inscription au registre des actions au porteur de la Société de toutes les mentions obligatoires.

Art. 9.3. Actions dématérialisées. L'action dématérialisée est matérialisée par une inscription en compte-titres au nom du titulaire de compte auprès d'un organisme de liquidation, d'un teneur de compte central, d'un teneur de comptes ou d'un teneur de comptes étranger.

Art. 9.4. Conversion des actions. Les détenteurs d'actions nominatives, au porteur ou dématérialisées peuvent, à toute moment, en demander la conversion, à leurs frais, en toutes autres formes, à l'exception des actions dématérialisées qui ne peuvent être qu'exclusivement converties en actions nominatives.

Les détenteurs d'actions doivent notifier à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, leur volonté de convertir leurs actions et la Société devra procéder à la dite conversion dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser de convertir des actions nominatives ou au porteur en actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Art. 10. Transfert des actions. Les actions de la Société sont librement négociables.

Art. 10.1. Actions nominatives. Le transfert des actions nominatives sera opéré par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 10.2. Actions au porteur. Le transfert des actions au porteur est rendue opposable par un constat de transfert inscrit sur le registre des actions au porteur par le dépositaire.

Le dépositaire pourra accepter et inscrire dans le registre des actions au porteur un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La notification du transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Art. 10.3. Actions dématérialisées. La cession s'opère par virement de compte à compte.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers en ce qui concerne la gestion et les affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour la conduite des affaires par le directeur général.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s) sauf dans le cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales des actionnaires. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Les détenteurs d'actions dématérialisées peuvent accéder à toute assemblée générale et exercer leurs droits uniquement s'ils détiennent leurs actions au plus tard le quatorzième jour précédant l'assemblée à 24 heures, heure de Luxembourg.

Les détenteurs d'obligations de la Société ont le droit de prendre part à l'assemblée générale des actionnaires avec voix consultative.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque Action Ordinaire et chaque Action Privilégiée donne droit à un vote.

Les Actions Sans Droit de Vote sont des actions sans droit de vote à la condition qu'elles ne représentent pas plus de la moitié du capital social. Si cette condition n'est pas remplie ou cesse de l'être, ces actions disposeront, de plein droit, du droit de vote.

Les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront toujours d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions Sans Droit de Vote;
- la conversion d'Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires ou en Actions Privilégiées;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote exercent le même droit de vote que les porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des Actions Sans Droit de Vote pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Par dérogation, la nationalité de la Société peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires et des détenteurs d'obligations.

Dans certaines circonstances prévues par la Loi, l'assemblée générale des détenteurs d'obligations doit approuver les résolutions relatives à la Société (y compris toute modification concernant l'objet social ou la forme juridique de la Société).

Art. 22. Obligations. Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à émettre des obligations ordinaires, convertibles ou avec droit de souscription ou des obligations échangeables, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit (ii) et de remettre ces obligations aux obligataires lors de la souscription et du paiement.

Le Conseil d'Administration déterminera les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions générales et particulières des obligations, y compris mais sans limitation la nature et la forme, le montant en principal et le prix de souscription, la subordination, le recours limité, la non assignation en procédure collective en insolvabilité (si

nécessaire), la valeur de remboursement lors du rachat, la durée et le rachat à l'échéance accéléré lors de l'accomplissement d'un événement de réalisation.

Le Conseil d'Administration peut émettre des obligations dont la valeur ou le rendement est lié à un ou plusieurs actif (s) et en particulier, dont le rendement résulte d'intérêts périodiques et/ou de la valeur de remboursement lors du rachat fonction de ces actifs ou revenus y relatifs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par obligation. S'il y a plusieurs propriétaires par obligation, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En présence d'obligations nominatives, un registre des obligataires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque détenteur de titres obligataires, sa résidence, le nombre d'obligations détenues par lui, les montants libérés de chaque obligation, le transfert d'obligations et les dates de tels transferts, ou la conversion des obligations en obligations au porteur.

La propriété de l'obligation nominative s'établit par une inscription dans le registre des obligataires.

Les obligations au porteur seront signées par les administrateurs conformément aux règles de représentation de la Société et indiqueront les informations permettant d'identifier l'emprunt obligataire.

Les obligations de la Société sont librement négociables sous réserve de conditions générales et particulières de l'emprunt obligataire.

Le transfert des obligations nominatives sera opéré par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des obligataires de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Le transfert des obligations au porteur sera effectué par la simple remise du titre.

Art. 23. Détenteurs des obligations. Ceux qui détiennent des obligations sont des détenteurs d'obligations de la Société.

Les détenteurs d'obligations exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

L'unique détenteur de titres obligataires exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des détenteurs de titres obligataires.

Art. 24. Assemblée Générales des détenteurs d'obligations. L'assemblée générale des détenteurs d'obligations réunit tous les détenteurs d'obligations rattachés à un emprunt obligataire de la Société.

Si un sujet intéresse des obligataires de plusieurs ou de tous emprunts obligataires, les obligataires concernés se réunissent en une assemblée unique.

Les décisions des obligataire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des obligataire (s) représentant au moins dix pour cent (10%) de l'emprunt obligataire correspondant.

Si tous les obligataires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les obligataires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un obligataire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même obligataire.

Un ou plusieurs obligataires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces détenteurs d'obligations sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux obligations de la Société est proportionnel à la quote-part du montant en principal de l'emprunt obligataire correspondant de la Société qu'il représente et chaque obligation donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale des obligataires convoquée en vue de la modification des conditions générales ou particulières de l'emprunt obligataire, les résolutions seront adoptées par les obligataires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'obligations représentées.

Lors de toute assemblée générale des obligataires convoquée en vue de la modification des conditions générales ou particulières de l'emprunt obligataire, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) des obligations et les résolutions seront par les obligataires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les obligataires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les obligataires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Les frais de convocation et de fonctionnement des assemblées générales des obligataires sont supportés par la Société qui en fait l'avance et qui seront pour après remboursés par les obligataires.

Aucune décision du Conseil d'Administration touchant les droits des obligataires ne peut être prise sans le consentement préalable desdits obligataires donné en assemblée générale des détenteurs d'obligations de l'emprunt obligataire concerné soumis aux conditions de quorum et de majorité exigée pour une assemblée générale convoquée pour une modification des conditions générales ou particulières de l'emprunt obligataire.

Toute décision prise par le Conseil d'Administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 27. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 28. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un dividende privilégié et récupérable correspondant à 1% de leur valeur nominale.

Après affectation à la Réserve Légale et au dividende privilégié et récupérable aux porteurs d'Actions Sans Droit de Vote, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, le bénéfice net distribuable sera réparti entre les actionnaire(s) comme suit:

(a) les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un dividende privilégié et récupérable avant toute distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées,

(b) après le paiement du dividende privilégié et récupérable aux porteurs d'Actions Sans Droit de Vote, le bénéfice net distribuable restant sera distribué au prorata du capital social, dans son intégralité pour les détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées (c'est-à-dire première classe J des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées, en cas de non existence d'Actions de catégorie J alors actions de Catégorie I et poursuite jusqu'aux seules actions de catégorie A) et les Actions Sans Droit de Vote.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la primes d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 29. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation («le Montant de la Distribution») sera réparti entre les actionnaire(s) comme suit:

(e) les porteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposeront d'un droit privilégié à un remboursement de leur valeur nominale avant toute distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées,

(f) si le Montant de la Distribution est inférieur au total du capital versé (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés) sur toutes les Actions Privilégiées, le Montant de la Distribution sera réparti aux Actions Privilégiées uniquement au prorata du capital total payé sur toutes les Actions Privilégiées;

(g) dans tous les autres cas, le Montant de la Distribution sera distribué premièrement à toutes les Actions Privilégiées d'un montant égal au capital total versé (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés) sur ces actions, tout excédent sera distribué à toutes les Actions Ordinaires au prorata sur la base du capital total payé sur toutes les Actions Ordinaires (capital nominal ainsi payé en surplus comme prime d'émission et primes assimilés);

(h) tout excédent supplémentaire doit être réparti au prorata de toutes les actions en circulation, indépendamment de leur catégorie, au moment de la liquidation.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 30. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 30. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'actionnaire aura droit à une distribution de dividendes conformément aux articles des Statuts, augmenté de (i) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Classe d'Actions Sociales devant être annulée mais réduit par (i) de toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts (y compris l'allocation au dividende privilégié et récupérable aux porteurs d'Actions Sans Droit de Vote), déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (dans le but d'éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que :

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts (y compris l'allocation au dividende privilégié et récupérable aux porteurs d'Actions Sans Droit de Vote).

Comptes Intérimaires Signifie les Compte Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée

Date Comptable Intérimaire Signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et frais qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.900.- €.

Le notaire soussigné qui comprend et qui parle anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/03/2015. Relation: EAC/2015/6180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/03/2015.

Référence de publication: 2015043795/1467.

(150050194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Laser Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.354.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la limited company constituée et existant sous les lois de la République de Chypre "STERAMENT HOLDINGS LIMITED", établie et ayant son siège social à CY-3095 Limassol, 28, Nikodemou Mylona Street, inscrite au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver" chypriote sous le numéro HE 256206,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme "LASER DEVELOPPEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73354, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 21 février 2000,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que le partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) que l'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2014, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mars 2015. 2LAC/2015/5333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043590/58.

(150050237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 33 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 193.884.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique détenant l'entière des actions de la société, en date du 03 mars 2015:

1. d'établir le siège social de la société au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg et ce, avec effet au 3 mars 2015;
2. D'accepter la démission de M. Freddy Marie van de Velde en tant qu'administrateur de la société, et ce, avec effet au 25 février 2015;

3. La nomination de Monsieur Pierre Louvrier, administrateur, né le 2 décembre 1973 à Mons, Belgique et résidant professionnellement au 2 Rostovskaya Naberejnaya, Moscou, Russie a été acceptée avec effet au 2 mars 2015 et ce jusqu'à ce que l'Assemblée générale des actionnaires approuvent les comptes annuels 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043585/20.

(150050027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Fagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.120.

L'an deux mil quinze, le treize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Françoise ANTOINE-GOOSSE, expert-comptable, née à Bastogne (Belgique), le 3 octobre 1967, demeurant à 4 rue de la Poste, L- 8038 Strassen.

L'Associé déclare et prie le notaire d'acter:

- qu'il est le seule et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée FAGOLUX S.à r.l., avec siège social à L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1743 du 1^{er} août 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2146 du 14 septembre 2011.

- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé décide de nommer en qualité de liquidateur:

Madame Françoise GOOSSE, expert-comptable, née à Bastogne (Belgique), le 3 octobre 1967, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. ANTOINE-GOOSSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/80100. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043484/48.

(150050062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Castelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.219.

—
EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

Le conseil d'administration continue à être composé par les personnes suivantes:

* Monsieur Knut Reinertz

* Monsieur Patrick Hansen

* Monsieur Philippe Kauffman

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l. et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

- Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Patrick Hansen et Monsieur Philippe Kauffman est au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Knut Reinertz est au Suite 1512A, 15/F, Ocean Centre Harbour City, Hong-Kong.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042803/23.

(150048994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.